

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	15X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

L' Abeille.

ESQUISSE DE LA CONSTITUTION DU ROYAUME D'ANGLETERRE.

Suite.

Voici la manière de procéder dans ces sortes de procès. D'abord les Communes votent un bill d'accusation. Ce bill (*Impeachment*) est annoncé aux Lords, qui ordonnent ordinairement l'emprisonnement de l'accusé. Au jour désigné, les accusateurs députés par les Communes comparaissent avec l'accusé à la Chambre-Haute : on lit le bill d'accusation : on accorde un conseil à l'accusé, et du temps pour préparer sa défense. Ce temps écoulé, les procédures commencent et se poursuivent à huis ouverts. Citons un exemple qui ne pourra manquer d'intéresser : c'est celui de Hastings, ex-gouverneur de l'Inde.

A plusieurs reprises, le public avait senti des plaintes portées contre ce nouveau Verrés, que l'opposition affectait d'appeler le *protégé* du ministère, lorsqu'en 1786, l'année d'après son retour des Indes, le célèbre Burke fit contre lui dans les Communes, une motion d'accusation, et exposa divers griefs contre l'administration du gouverneur. Hastings eut permission de se défendre, et, après les informations qui durèrent un mois, on commença à établir les divers chefs d'accusation, ce qui occupa le reste de la session, la plus grande partie de la suivante et d'une troisième en 1788, où enfin on nomma un comité de direction pour cette affaire, dont le renvoi devant la Chambre des Pairs fut ordonné.

Ces débats préalables aux Communes, qui durèrent trois ans, donnèrent lieu à la *pléiade* des orateurs anglais de faire assaut d'éloquence pour déterminer un vote d'accusation. Ce fut après un discours de cinq heures et demi, qui commanda la continuelle admiration d'une assemblée très-nombreuse, qui à la fin éclata en un tumulte d'applaudissements, et, contre tout usage battit des mains à plusieurs reprises, que Pitt déclara qu'il fallait, avant de rien décider, se donner le temps de *sortir du cercle de l'enchantement*. Il désignait Sheridan, qui, au rapport de tous les auditeurs, se surpassa lui-même cette fois.

Hastings, qui avait été arrêté, fut admis à donner caution. Son procès fut soutenu devant les Lords par Burke, Fox et Sheridan, dont le discours occupa trois séances, mais sans égaler la beauté du premier.

Enfin la cause fut terminée et Hastings acquitté en 1795.

Revenons aux privilèges des Pairs.

(Nous avons commencé cette esquisse lorsqu'on nous a mis entre les mains un *Canadien* de 1831, dans lequel se trouve exécuté en partie ce à quoi nous travaillions ; nous en avons profité en copiant mot à mot certains endroits de cet écrit.)

Les Pairs sont les conseillers héréditaires du Roi ; ils ne peuvent être arrêtés hors les cas de trahison, félonie ou violation de la paix publique. Ils ne peuvent être jugés que par un jury de Pairs, hormis pourtant certains cas, tels que ceux de libelles, parjures, séditions et conspirations, pour lesquels ils sont jugés par un jury ordinaire.

Chambre des Communes.—La Chambre des Communes se compose de 658 membres. Les représentants des comtés sont appelés chevaliers, et ceux des villes et bourgs, citoyens et bourgeois. L'Angleterre, y compris le pays de Galles, élit 500 membres, l'Irlande 105, l'Écosse 53. En comparant ces derniers chiffres avec ceux de la population des diverses parties du Royaume-Uni, on trouve les rapports suivants : Angleterre, un représentant pour 28,000 âmes ; Écosse, un pour 38,000 ; Irlande, un pour 79,000. Les électeurs, dont le nombre fut porté, en 1832, par l'effet du fameux bill de la réforme parlementaire, de 400,000 à un million, possèdent leur droit d'élection à certaines conditions. Sont électeurs, dans les comtés, les possesseurs d'un franc-fief, (*Freeholders*) de 40 schellings de revenus annuels au moins ; les fermiers même sans baux (*tenants of will*) payant une ferme de £50 sterling ; dans les villes ou bourgs les possesseurs ou locataires d'une maison, d'un revenu annuel de £10 sterling.

Pour être éligible dans un comté, il faut avoir un fonds de terre de £600 sterling de revenu, et seulement un revenu de £300 pour l'être dans les villes. La loi retranche du nombre des éligibles les ecclésiastiques, les 12 grands juges, et plusieurs personnes que leur position sociale rends justement suspectes de se laisser influencer par le pouvoir, telles que la plupart des employés du gouvernement, et ceux qui reçoivent des pensions sous bon plaisir du Roi.

C'est le Roi seul qui peut convoquer le Parlement. Il peut en réunir les membres

dans quelque lieu que ce soit de son royaume ; mais l'endroit où il les réunit depuis des siècles, est le palais de Westminster, où les Lords et les Députés occupent deux salles distinctes. Pour la convocation, le Roi écrit à chacun des Lords 40 jours avant l'époque fixée pour les séances. Quant aux Députés, le Lord Chancelier envoie, au nom du Roi, au (*a*) shérif de chaque comté, un rescrit, par lequel celui-ci est tenu de procéder à l'élection de son comté, et d'envoyer ordre aux maires ou baillis des villes ou bourgs de sa juridiction, de procéder à leur élection.

Les élections se font sur une place publique devant le peuple assemblé. Des lois protègent la liberté des élections ; on éloigne de la place du *poll* les soldats qui y auraient leurs quartiers ; il est défendu, sous peine d'amende, aux Pairs, aux gouverneurs des provinces, aux employés du gouvernement dans quelques branches du commerce, de se mêler des élections. On dresse sur la place un échafaud nommé *hustings*, sur lequel les candidats montent et parlent au peuple pour exposer leurs principes et leurs titres. Sur la demande du candidat ou de ses amis, le magistrat qui préside l'assemblée, propose l'élection par main levée. Si l'assemblée est unanime, ou qu'il n'y ait point de concurrent, l'élection est proclamée. Mais si quelqu'un réclame, on procède aux votes individuels (*Poll*). Chaque électeur monte sur les *Hustings*, et prononce son vote à haute voix. Le magistrat en tient note. Le *Poll* reste ouvert durant 10 jours ; mais le chiffre des votes est proclamé chaque soir à la fin des séances ; l'élection a lieu à la pluralité des votes émis.

Les universités d'Oxford et Cambridge ont le privilège d'élire chacune un membre dans la chambre des Communes.

Lorsqu'un membre du Parlement est régulièrement élu (et c'est à la Chambre des Communes à juger de la régularité des élections), il ne peut perdre son siège pour aucun motif qu'au bout du temps fixé par la loi ; mais celui qui, après son élection,

(*a*) Le shérif est un magistrat qui remplit des fonctions judiciaires et politiques ; il est officier ministériel des Cours supérieures de justice ; il est juge pour certaines causes, et enfin il est gardien de la paix du Roi, c'est-à-dire du bon ordre.

accepte une place au ministère, est obligé de se faire réélire.

Les principaux privilèges de la Chambre des Communes sont l'affranchissement de toute arrestation durant la session, et 40 jours après la prorogation, et 40 jours avant la convocation de l'Assemblée.

Lorsque se fait l'ouverture des Chambres, le Roi se rend solennellement, revêtu des marques de sa dignité, dans la salle des Lords, où doivent se trouver avec ceux-ci les représentants du peuple. Là assis sur son trône, il expose l'état et les besoins du pays, et invite Pairs et Députés à s'en occuper. Après son discours, ou celui de son représentant, si le Roi n'a pu venir en personne, les Députés s'en retournent dans leur salle. [à continuer.]

TISIAS.

LE QUÉBÉCOIS

QUÉBEC, 9 NOVEMBRE, 1848.

L'auteur d'une correspondance que nous avons reçue, mais que nous croyons inutile de communiquer à nos lecteurs, prétend que nous avons voulu tourner en ridicule ceux qui demandent l'abolition des droits seigneuriaux. Nous pouvons l'assurer que nous n'avons jamais eu l'intention qu'il nous suppose. Nous savons que la question des droits seigneuriaux n'est pas de notre ressort, et nous n'avons pas la prétention de dicter à nos lecteurs ce qu'ils doivent penser là-dessus. Nous avons seulement voulu faire remarquer le ridicule de quelques unes des assertions de ceux qui s'élèvent contre les droits seigneuriaux.

Monseigneur l'archevêque est entré hier dans sa soixante-onzième année.

NOUVELLES D'EUROPE.

IRLANDE.—Les archevêques et évêques catholiques ont tenu, le 11 d'octobre, une conférence solennelle, où ils ont pris les résolutions suivantes:

1o. De continuer, avec leur clergé, l'œuvre de paix et de concorde que leurs devoirs de chrétiens et de prêtres leur imposent;

2o. De demander au gouvernement de la manière la plus pressante, de promptes mesures législatives pour régler les relations entre les fermiers et les propriétaires afin de mettre un terme à la misère qui dévore le pays.

3o. De repousser et de refuser absolument le salaire de l'église par l'état, décidés qu'ils sont à partager les souffrances de leurs ouailles, comme ils ont autrefois partagé leur prospérité.

Décédé, à Dublin, le 27 Sept. l'abbé Gentili, né à Rome le 14 juillet 1801: il a succombé à la fièvre typhoïde. Une foule immense accompagnait le convoi funèbre de ce vertueux prêtre, si zélé pour les besoins spirituels des pauvres surtout.

VIENNE.—Comme nous l'annoncions dans notre dernier numéro, des troubles très-sérieux ont éclaté à Vienne le 6 Octobre: la lutte a eu lieu entre deux parties de la garde nationale, et aussi la troupe. La populace a égorgé et pendu à une lanterne le ministre de la guerre, comte Latour. Le combat a duré tout le jour et toute la nuit suivante. Le ministère a été dissout: la famille impériale a aussitôt abandonné Schombrunn: la diète s'est déclarée en permanence. Le prétexte de ces troubles a été le départ d'un régiment pour aller combattre en Hongrie. Plusieurs officiers généraux ont été tués durant l'engagement. L'arsenal a été pris et pillé par le peuple, qui a enlevé 50,000 fusils. Des barricades ont été élevées dans toutes les parties de la ville: Les troupes, au nombre de 12,000, sous les ordres du général comte d'Auersperg, étoient campées aux portes de Vienne; elle étoient exaspérées du meurtre de Latour. Le 9, l'armée des Croates, forte de 60,000 hommes, sous les ordres de Jellachich, approchoit de la ville: mais elle étoit suivie de près par l'armée puissamment renforcée des Madgyares, qui sympathisait avec les habitants de Vienne: 4 lieues seulement séparaient les deux armées. Le 10 et le 11, les autorités commandant à Vienne ont sommé à plusieurs reprises Jellachich de se retirer du territoire autrichien: mais celui-ci n'en avoit encore rien fait. On fortifiait la ville de tous côtés.

Ces événements avoient ému toute l'Allemagne.

FRANCE.—Après bien des jours d'attente, on a enfin appris les changements opérés dans le ministère français. M. Dufaure remplace M. Sénard au ministère de l'intérieur. M. Vivien succède à M. Recurt dans celui des travaux publics; et M. Freslon, à M. Vaulabelle dans celui de l'instruction publique. Les deux premiers des nouveaux ministres l'avaient été précédemment de Louis-Philippe.

L'assemblée nationale a nommé une commission chargée de s'entendre avec le pouvoir exécutif pour lever l'état de siège. Dans beaucoup de villes, il se donnoit des banquets publics, sous prétexte de fraternité, et de célébrer l'anniversaire de la révolution de 1792: il paraît que les communistes sont au fond de ces fêtes.

Lundi, 16 oct. à 2 h. P. M. le nouvel archevêque de Paris a été installé sur son siège métropolitain. Il est monté en chaire, et après avoir parlé de la mission de l'évêque, de ses craintes, de ses espérances, il a rendu un hommage profondément senti à la mémoire de son vénérable prédécesseur, de l'illustre martyr de la charité.

Par un arrêté du Président du conseil, daté du 16 oct. Mgr. Debelay, évêque de Troyes est promu à l'archevêché d'Avi-

gnon, vacant par le décès de Mgr. Naudon. M. l'abbé Cœur, chanoine de Paris, est nommé évêque de Troyes.

MILAN.—La position de Radetsky dans cette ville paraissoit assez précaire. En attendant, il a signifié à l'archevêque de ne faire sonner pour les offices de l'église qu'une seule cloche à la fois et seulement quelques instants.

SARDAIGNE.—Le roi Charles-Albert allait, dit-on, profiter de l'anarchie qui régnoit à Vienne, en faveur de la cause de l'indépendance italienne.

VALACHIE.—La Turquie qui semblait d'abord protéger le mouvement libéral de la Valachie, effrayée par la Russie, a envoyé Fund-Effendi comme commissaire extraordinaire. Celui-ci est entré à Bucharest avec quatre régiments turcs, le 18 Sept., y a destitué le gouvernement provisoire, annulé la constitution, et a livré la ville à ses troupes.

Plus de 10,000 habitants ont été égorgés, des enfants empalés, et la ville pillée pendant 24 heures.

RUSSIE.—Le général Leflo, ambassadeur de la République française, a été reçu le 28 Sept., à S. Petersbourg par l'empereur d'une manière inusitée. Le jour de son arrivée, grande fête en son honneur au palais d'hiver. Toute la noblesse y assistait, et le Czar a causé presque assiduellement avec le général Leflo.

ILES IONIENNES.—Ces îles, placées sous le protectorat de la Grande-Bretagne, cherchent à secouer ce qu'elles appellent le joug de l'étranger. Des mouvements insurrectionnels ont eu lieu à Céphalonie aux cris de: Vive la Grèce!

Les paysans affluant en masse sur la ville d'Argostoli, qui a été déclarée en état de siège. La garnison anglaise avoit été victorieuse de l'émeute, et le gouverneur a écrit à Corfou, pour demander du renfort.

SUISSE.—Le directoire fédéral nie toute participation de sa part à l'expédition de Struve contre Francfort.

A Fribourg, le conseil d'État a fait faire des perquisitions chez l'évêque de Lausanne et Genève: comme de raison, on n'a pas trouvé les armes qu'on y cherchoit.

ITALIE.—Rome.—La tranquillité se maintient dans les provinces, grâce particulièrement à l'énergie du cardinal Amat, légat de Bologne. A Rome, le clergé a proposé volontairement une nouvelle taxe de 8 pour cent, sur tous les biens ecclésiastiques, pour soulager le Trésor obéré; mais le gouvernement pontifical y a substitué une contribution, dont les Evêques doivent faire la répartition eux-mêmes.

Le 29 Sept. Pie IX a été visité l'hôpital apostolique, placé sous la protection de S. Michel. Les Transtévérins ont saisi cette occasion pour témoigner une

fois de plus au Saint-Père l'amour profond qu'ils lui portent. Arrivé sur la place de S. François, Pie IX y a trouvé toute la population transtévérine, qui l'a accueilli avec des vivats frénétiques, et en lui demandant sa bénédiction. En ce moment, sa voiture a été littéralement couverte de fleurs. Le pontife, ému jusqu'aux larmes, ne pouvoit dire une seule parole; il se contentoit d'étendre les bras et de bénir cette foule si aimante et si aimée. Le soir les transtévérins ont illuminé tout leur quartier spontanément.

Le congrès fédéral, qui doit travailler à former la ligue italienne, dans sa 10. séance, a nommé pour ses présidents Romeo, Gioberti et Mamiani, et pour ses vice-présidents Perez de Palerme et Lucien Bonaparte.

BRUXELLES. — C'est dans cette ville que s'est assemblé un congrès universel de philanthropes pour travailler à établir une paix générale et permanente. Il y avait entre eux beaucoup de membres anglais français, belges et américains.

TOSCANE. — La ville de Livourne s'est révoltée contre le gouvernement Toscan; aux dernières nouvelles cependant le Grand-Duc avoit accepté le gouverneur Montanelli, que la ville s'étoit nommé.

Florence, à son tour, a eu ses journées de troubles, malgré l'administration si paternelle et si libérale du souverain.

MEXIQUE.

Les nouvelles de Mexico vont jusqu'au 12 du mois dernier. Des bruits de rébellion arrivaient sans cesse des provinces à la capitale. Herrera et son administration étaient dans des craintes continuelles.

La nouvelle donnée par quelques journaux américains que le choléra était à New-York est fautive.

Premiers.

RHÉTORIQUE.

M. Elie Angers, en version latine.

SECONDE.

M. Jas. Nesbitt, en version latine.

QUATRIÈME.

M. A. Thibaudeau, en version latine.

SIXIÈME.

M. M. C. Fecteau, L. Rochette, en thème.

SEPTIÈME.

M. M. Azade Trudelle, J. Lawler.

CLASSE PRÉPARATOIRE.

M. James Shaw, Israel Giroux.

CORRESPONDANCES.

M. LE RÉDACTEUR. — Peut-être consentirez-vous à sacrifier un petit coin de votre intéressante feuille aux formules suivantes de mnémotechnie?

UN ABONNÉ.

EVÊQUES DE QUÉBEC *mnémotechnie.*

1. De Laval les enfants ont le jeu d'oeur, '674;

2. Nos pères en S. Valier eurent un sage évêque, '687;

3. Mornay en Canada ne fut pas comte, '729;

4. Herman Dosquet y vint comme ami, '733;

5. L'Auberivière y fut à peine campé, '739;

6. Agis, Pontbriand, pour que l'on s'accorde, '741;

7. Et que l'on prenne Briand pour co-juge, '766;

8. Philippe d'Esgly à S. Pierre avoit son couvert, '784;

9. Hubert étoit, dit-on, sur le qui-vive, '788;

10. Distinguez Denaut comme évêque de Québec, '797;

11. De toi, ô Plessis, on respectoit le sévère visage, '806;

12. De nos anciens évêques Panet est le nom final, '825;

13. Demeurez-nous, Signay, encore longtemps vous-même, '833.

N. B. 1. Mgr. Laval, fondateur du Séminaire de Québec.

3. Mgr. Mornay n'est jamais venu en Canada.

6. Sous Mgr. de Pontbriand, guerre entre la France et l'Angleterre.

8. Mgr. d'Esgly demeurait à S. Pierre, île d'Orléans.

Ces formules indiquent la date de leur nomination au Siège de Québec.

Québec, 4 Nov. 1848.

MONSIEUR LE RÉDACTEUR. — Je pensais pourtant bien savoir ce que c'est qu'un *logogriphe* aussi bien qu'une *énigme*; mais depuis votre numéro du 25 Octobre, si vous avez raison (?), je ne m'y connais plus. Quel nom donc donner au vers latin qui suit? —

"Mitto tibi navem prorâ puppique ca-
rentem."

JOSE.

2 Novembre, 1848.

Nous demandons bien pardon à notre correspondant d'avoir laissé notre énigme du 26 Octobre se parer du nom de *logogriphe* qu'elle avoit trouvé tout fait. Nous veillerons à ce que pareille chose n'advienne plus. — *Note de l'Éditeur.*

LES COMMUNISTES. (2d. Article.)

Une des écoles les plus célèbres du communisme moderne est celle des Saint-Simoniens.

Leur fondateur, le comte Henri de S. Simon, naquit en 1760 et mourut en 1825, après avoir été successivement militaire, commerçant, chef d'atelier et publiciste

Suivant lui, l'unique fin de l'homme est le *travail utile* et le seul moyen de le rendre heureux c'est l'association. Dans la *famille Saint-Simonienne* l'élection décidera de tout, même des héritages; tous les pouvoirs spirituels et temporels seront entre les mains d'un *Père Suprême*.

Les principes fondamentaux de cette religion sont: 1o. *Que tout est Dieu et Dieu est tout*: c'est le panthéisme. 2o. La négation du péché originel et de l'enfer. 3o. La déification du fondateur. 4o. La révélation d'un code pour les femmes, par une *femme messie*: on l'attendit en vain, on la chercha partout et jusqu'à Constantinople. 5o. *L'installation de la puissance morale de l'argent*, par un appel à la bourse de tous les membres pour nourrir la famille. Cela aboutit à une banqueroute qui ruina ceux qui avoient cru à toutes ces rêveries.

Pendant le choléra de 1832, à Paris, ils proposèrent au gouvernement un remède pour rendre le peuple invulnérable à ce fléau; c'étoit d'exalter son imagination et d'occuper son esprit en faisant exécuter d'immenses travaux publics au son du canon et de la musique!

Bezarl et Enfantin furent conjointement les premiers *Pères Suprêmes*: le dernier, interrogé par un juge qui il étoit, répondit: "Je suis le Père, le Père Suprême, le Père de l'humanité, la Loi vivante." Or, condamna la *Loi vivante* à un an de prison, le 28 Août, 1832. Les adeptes virent là-dedans "une indication providentielle de liberté, qui s'accordoit avec un besoin d'indépendance qu'ils sentaient en eux." Les bonnes gens!!

Pendant la captivité d'Enfantin on se dispensa pour chercher la *femme messie*, mais ce fut pour s'apercevoir enfin dans quel piège on étoit tombé. Les plus sensés d'entre eux sont aujourd'hui de fervents chrétiens ou sont morts dans de bons sentiments. Enfantin lui-même a renoncé à chercher la mère et s'est retiré, après sa captivité, en Égypte où, dit-on, il vit en ermite.

Ainsi a fini le Saint-Simonisme; ainsi finiront bien d'autres erreurs.

T. U.

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs que nous ferons paraître sur le prochain numéro un extrait d'une lettre de M. Bourassa, missionnaire à la Rivière Rouge.

DÉBOURSÉS

qu'ont à faire chaque année les élèves des principaux collèges des États-Unis, pour frais de pension, instruction, &c.

Bowdoin, \$185.50; Harvard, \$270.00; Yale, \$218.00; Université de Virginie, \$326.00; William & Mary, \$275.00.

COLLÈGES DES ÉTATS-UNIS.

Les États-Unis possèdent en tout 108 collèges, dans lesquels sont occupés 771 professeurs, maîtres, &c. Le nombre des élèves qui y étudient se monte à 10168. La plupart de ces collèges renferment des bibliothèques, et le total des livres qui y sont contenus est de 595554.

L'élection des officiers de la congrégation a eu lieu dimanche dernier. Les principaux officiers élus sont :

Préfet, M. Dominique Racine ;
1er. Assistant, M. François Blouin ;
2nd. Assistant, M. François Plamondon ;
Secrétaire, M. Elouïsippe Bergeron ;
Trésorier, M. James Quinan.

Premier incendie du Séminaire de Québec, 15 Novembre, 1701.

Il est bon de remarquer qu'il arriva un accident fâcheux au Séminaire, le 15 Novembre, 1701. Ce fut l'incendie général de toute la maison, qui eut lieu un mardi, jour de promenade, lorsque tous, tant ecclésiastiques qu'enfants, étaient à St. Michel (Cap-Rouge). Le feu prit vers une heure un quart avec une telle violence, qu'en moins de quatre ou cinq heures, il consuma l'ouvrage de plus de trente ans. Ce fut par un balai, à ce que l'on croit, que la chose arriva. Un ecclésiastique ayant mis le feu de la cheminée dans le poêle, à la fin de la récréation, et ayant balayé les charbons qui étaient tombés dans la place, remit le balai sous son lit, et sortit pour aller à l'église dire les vêpres avec deux ou trois qui étaient restés avec lui ; un demi-quart d'heure après, un autre ecclésiastique qui travaillait à la sculpture audessus de cette chambre, entendant quelque chose qui pétillait en bas, courut pour voir ce que c'était ; ayant ouvert la porte, il aperçut toute la chambre en feu, et la fumée était si épaisse, qu'il pensa en être étouffé, en ouvrant la porte, qu'il referma aussitôt. Il alla avertir partout, et sonna le tocsin avec la cloche de la chapelle. On accourut de tous côtés ; on fit des efforts inouis pour éteindre le feu dans la salle ; mais n'ayant pu en venir à bout, on fut obligé de céder, et de s'adonner à sauver ce qui était dans les chambres. Quelques uns étant montés sur la maison, voulurent couper le toit, mais ils furent obligés de se retirer promptement, le feu les ayant gagnés ; ainsi ne pouvant arrêter la rapidité du feu, tout le monde se mit à sauver les meubles, et tout ce qui était dans la maison échappa aux flammes en grande partie. Pendant ce temps-là, ceux qui étaient à St. Michel, s'étant aperçus qu'il s'élevait une grosse fumée de Québec, se mirent tous en chemin pour être témoins de ce qui s'y passait. Nous n'étions pas pour la plupart à moitié chemin, qu'un courrier,

qui venait au devant de nous, nous annonça que c'était le Séminaire qui était en feu, et que déjà la moitié était brûlée, quand il était parti ; nous pressâmes un peu le pas, mais pour ne rien faire, car tout était réduit en cendres, quand nous arrivâmes.

Second incendie du Séminaire de Québec, 1 Octobre, 1705.

Le premier d'Octobre, 1705, le Séminaire de Québec a été incendié pour la seconde fois ; le feu prit sur les neuf heures du matin. Cet accident fâcheux arriva par un fumeur, qui, travaillant en menuiserie, laissa tomber du feu dans les *ripes* ; le feu fut si violent qu'en moins de deux heures tout fut consumé, sans que l'on pût rien sauver des chambres ou du magasin. Mr. Petit, prêtre, âgé de soixante-quinze ans, fut tellement surpris et environné par le feu, qu'il fut obligé de se jeter de quatre étages par une fenêtre, sans quoi il eût été consumé par le feu ; il ne fut point incommodé de sa chute, ou très-peu. Quand cet incendie arriva, les enfants étaient à St. Joachim ; ils en apprirent la nouvelle le lendemain matin qui était un vendredi. Le lundi d'ensuite, ils retournèrent à Québec, et ils y arrivèrent le mercredi au soir. Dès ce même jour on les renvoya chez leurs parents, à la réserve de 12 que l'on garda au Séminaire ; tous les autres sortirent, comme j'ai dit, ce même jour.

(Les relations de ces deux incendies sont tirées d'un vieux manuscrit conservé dans les archives du Séminaire.)

Le Séminaire de Québec manqua brûler le 13 janvier 1752, par l'imprudence de celui qui était chargé des poêles et qui laissa tomber des charbons sur le pavé.

Le feu tomba entre deux briques sur une poutre où il demeura 28 heures sans qu'on s'en aperçut. On l'éteignit heureusement avant qu'il eût commis de grands dégâts.

Le 11 Août 1772, le feu prit dans le toit audessus de la cuisine et brûla le comble jusqu'au milieu du pavillon qui règne le long du jardin.

En 1822, le feu prit dans la salle du Grand-Séminaire et consuma tout le plafond de cet appartement.

Cette maison avait beaucoup souffert durant le siège de 1759. Sans avoir eu le sort de la Cathédrale qui fut incendiée, elle ne valait guères mieux, mais la même Providence qui l'avait déjà deux fois ressuscitée, a permis qu'on l'ait rétablie plus belle que jamais.

Ephémérides.

9 Nov.—Les Américains à la Pointe-Lévi, 1775. Affaire d'Odelltown, 1838. Naissance du Prince de Galles, 1841. Abolition du Directoire, création du Consulat, en France, 1799. Expédition de

Constantine, 1836.

10.—Naissance de Luther, 1483. Fête impie de la *Raison*, célébrée à Notre-Dame de Paris, 1793. Occupation du Hanovre par l'armée française, 1806. Combat et prise de Burgos, 1808.

11.—Martin V, pape, 1417. Reddition de Dresde aux Français, 1813.

12.—Capitulation de Montréal aux Américains, 1775. Magellan entro dans le détroit de ce nom, 1520. Prise de Gand par les Français, 1792.

13.—Prise de Bruxelles par Dumouriez, 1792. Reddition d'Ancone, 1799. Occupation de Vienne par les armées françaises, 1805.

14.—Le Séminaire se charge de la cure de Québec, 1684. Arnold débarque avec 500 hommes à Wolfe's Cove, 1775. Occupation de Trente par les Français, 1805.

15.—Incendie du Séminaire de Québec, 1re. fois, 1701.

CHARADE.

Pour aller me trouver il faut plus que ses pieds,

Et souvent en chemin on dit sa *patenôtre* :

Mon tout est séparé d'une de ses moitiés ;

La moitié de mon tout sert à mesurer l'autre.

Le mot du dernier Logographe est *Mus-ca-tum*.

A VENDRE

au Bureau de l'Abeille.

1o. Catalogue des officiers et des élèves du Séminaire de Québec pour l'année 1847-48—prix 12 sols.

2o. Liste des tableaux de la chapelle du Séminaire—prix 2 sols.

3o. Prières avant et après l'office de la congrégation —prix 1 sol.

A VENDRE

Vingt actions dans le Capital de la Société typographique.

S'adresser au Président ou au Trésorier.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

L'*Abeille* paraît, autant que possible, une fois par semaine, pendant la durée de l'année scolaire. Le prix de l'abonnement est de 2s. 6d. par année, payable d'avance par moitié : la première moitié, la rentrée des classes, la seconde, au commencement de l'année. Les Pensionnaires s'abonnent au bureau de l'*Abeille*, et les externes, chez M.M. Thomas Hamel et Adolphe Légaré.

Le rédacteur est. Olivier Thibaut.